

CONCLUSIONS

Dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, les Directeurs généraux en charge des relations culturelles internationales des 27 Etats membres ont consacré une bonne part de leur réunion semestrielle au Dialogue entre l'Europe et les pays arabes et du Maghreb sur les thèmes de la modernité.

S'il est un domaine où les coopérations bilatérales et multilatérales en matières culturelle, d'enseignement ou de recherche peuvent apporter une plus-value face aux enjeux de société, c'est celui du dialogue entre Européens et voisins des pays arabes et du Maghreb.

La consécration officielle de la diversité culturelle comme le retour en force des religions dans la sphère publique tant en Europe que dans le monde arabe, et la parfois difficile conciliation de ces tendances avec les valeurs universelles offrent un large champ de réflexion, d'échanges et d'actions.

Sous l'angle des coopérations internationales, ils ont estimé indispensable de renforcer le dialogue au service des valeurs de la modernité, entendues au sens des principes universellement consacrés dans les conventions internationales relatives aux droits humains fondamentaux en matières politiques, économiques, philosophiques, religieuses et culturelles. A l'heure du « pouvoir doux » (soft power), les domaines de la culture et de l'enseignement au sens large permettent de rejoindre cette préoccupation.

En présence d'invités arabes, dont le président de la Fondation Anna Lindh, comme de représentants de la Commission européenne et du président d'EUNIC, les directeurs généraux ont évalué les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités concernant ce dialogue ; ils ont comparé leurs bonnes pratiques et débattu de nouvelles initiatives à prendre soit avec la Commission soit sous une forme intergouvernementale.

Les participants ont pu prendre connaissance du récent rapport de la Fondation Anna Lindh « Euromed Cultural Trends 2010 » contenant le résultat fort éclairant d'un sondage d'opinion sur les perceptions mutuelles dans l'espace de l'UPM.

Lors de la discussion, les participants se sont rencontrés sur un **certain nombre de principes** destinés à enrichir le dialogue entre Européens et pays arabes :

- Rappel que les liens historiques comme la proximité géographique et le croisement des populations font de l'Europe et des pays du Maghreb et du Machrek des interlocuteurs privilégiés.
- Constat du retour d'archaïsmes dans le monde arabe avec le risque accru d'ostracisme voire de racisme qu'il engendre en Europe; recul de l'espace de raison, d'humanité, de justice et d'altérité ; un discours religieux a pris en

otage les sociétés et les relations internationales et a instrumentalisé les religions. Face à cela, constat des limites de la diplomatie traditionnelle.

- Besoin de re-séculariser l'enseignement de la langue arabe. Ceci implique l'enseignement des langues étrangères dans les publics arabes.
- Ceci implique également un développement de l'apprentissage de la langue arabe par les Européens, un programme de traduction en langue arabe de productions écrites, audiovisuelles ou dans les nouveaux médias. Certains ont évoqué un site numérique ouvert : une forme de Wikipédia de la traduction euro-arabe.
- Le constat de l'asymétrie dans la connaissance réciproque des cultures, au détriment des pays arabes. Les médias européens ne mettent pas suffisamment en évidence les spécificités des différents pays ou à l'intérieur de ceux-ci. Ceci alimente une ignorance ou une vision stéréotypée des cultures du monde arabe.
- La nécessité d'une gouvernance de la diversité au sein des pays arabes à travers une politique publique adéquate, en vue de garantir aux minorités un statut juste et reconnu dans leur société.
- Pour combattre les préjugés, l'enjeu est qu'Européens et pays arabes et du Maghreb se construisent une « mutuelle légitimité » ; c'est-à-dire une acceptation du statut et du projet de l'autre. Ce qui suppose bien sûr, que chacune des parties se construise un statut et un projet légitimes, fondés sur des valeurs acceptées par l'autre. Par exemple : pour les Européens, la mise en œuvre concrète des objectifs et valeurs de l'UE tels que décrits par le Traité de Lisbonne, un projet de société alliant de manière optimale égalité et liberté, croissance et développement durable, liberté de culte et neutralité de l'Etat... Ne pas donner l'impression que l'UE décline les droits de l'homme de manières différenciées selon les interlocuteurs afin de regagner la confiance des populations arabes et de renforcer la crédibilité de la politique européenne.
- Promotion du concept de responsabilité et de citoyenneté responsable. Constat qu'au nord comme au sud de la Méditerranée, les sociétés sont confrontées à la nécessité d'inventer des alternatives à l'Etat-Nation traditionnel et de nouvelles formes d'engagement citoyen dans le contexte d'un développement des sociétés civiles à la faveur des nouvelles technologies de la communication. Que signifient aujourd'hui les notions de liberté, égalité, solidarité ?
- Affirmation que la diversité culturelle ne peut servir de prétexte pour relativiser les droits fondamentaux.
- La diversité culturelle doit être traduite concrètement dans les droits politiques, sociaux et économiques et notamment lors de la conclusion d'accords économiques internationaux bilatéraux ou multilatéraux.

- Constat que le règlement de la question palestinienne est indispensable à la coopération euro-méditerranéenne et favorisera d'autant mieux le dialogue euro-arabe.

Conscients des nombreuses actions menées déjà dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen, et des potentialités de l'Union pour la Méditerranée, ils ont identifié les thèmes suivants pour de nouvelles initiatives :

- Dans le secteur des médias, et dans la mesure où les autorités publiques sont concernées, les participants ont souhaité le développement de co-productions de documentaires et de fictions, plusieurs ayant plaidé pour une véritable chaîne de télévision euro-arabe sur le modèle de la chaîne franco-allemande Arte.
- Le projet d'une université européenne dans un pays arabe. Dans cette perspective il faut explorer la possibilité de rassembler les initiatives existantes, initiées par les différents Etats Membres.
- L'importance de fédérer sur le terrain dans les pays tiers les nombreuses initiatives menées par les Européens en ce domaine. Dans ce contexte, la perspective d'actions conjointes de la Fondation Anna LINDH et EUNIC, a été favorablement accueillie, certains organismes appartenant d'ailleurs aux deux réseaux.
- Concernant les outils mis en place par l'UE :
 - les partenaires méditerranéens sont invités à faire pleinement usage des possibilités d'assistance technique (TAIEX) offertes par l'UE pour le développement de leurs politiques dans les domaines de la culture, de la jeunesse et de l'éducation ;
 - les instruments de l'UE au soutien de la coopération euro-méditerranéenne dans le domaine de la culture devraient s'ouvrir à de nouveaux secteurs et opérateurs culturels au-delà de l'audiovisuel et du patrimoine ;
 - les instruments de l'UE en matière de jeunesse et d'éducation devraient être mobilisés pour contribuer à la dimension culturelle du partenariat, y compris en permettant des coopérations avec les acteurs culturels.
- Rôle des immigrants installés en Europe en tant que passerelles naturelles entre leur pays d'origine et celui d'adoption ; ils peuvent être également des vecteurs de qualification.
- Rencontres de femmes créatrices tant dans le secteur culturel que social ou économique.
- Travail sur la notion de valeurs universelles, visant à montrer que celles-ci ne sont pas synonymes de valeurs occidentales, voire européennes.

- Tout en reconnaissant la notion de valeurs universelles, la connaissance réciproque de la signification des concepts culturels tels que l'émancipation devrait être développée. Le soutien aux organisations féministes est nécessaire, mais en leur donnant en même temps la possibilité d'établir leurs propres priorités.
- Travail sur les stéréotypes avec des intellectuels (y compris milieux de presse).
- Rencontres de journalistes.
- Programme de traductions facilitant la disponibilité de productions (qu'elles soient écrites, audiovisuelles ou conçues à l'aide de nouvelles technologies) en langue arabe.
- Promotion des nouvelles technologies numériques afin de faciliter la distribution et l'accès des produits culturels en langue arabe.
- Promotion du rôle des médias sociaux comme un des moteurs pour la création d'une citoyenneté responsabilisée.
- Travail sur le thème « Sciences et religions ».

Par ailleurs, les directeurs généraux ont pu entendre la ministre Fadila LAANAN, qui assure pour la Belgique la présidence du Conseil culture de l'UE ; de retour de New York où se tenait la 65ème session de l'AG de l'ONU, elle a pu faire rapport sur la Déclaration finale de la conférence de haut niveau sur les objectifs du millénaire intégrant la dimension culturelle comme vecteur transversal de réalisation des OMD.

La possibilité d'organiser des réunions en combinaison avec une réunion des Directeurs généraux en charge de la Culture sera examinée. Ces réunions pourraient enrichir les discussions et renforcer le lien entre les politiques culturelles et les affaires étrangères tel qu'il est aussi décrit dans l'Agenda européen pour la Culture, publié par la Commission en 2007.

Les DG sont également tombés d'accord sur le format de la base de données relative aux outils et cibles des politiques culturelles extérieures des Etats membres.

Par réalisme, il nous semble préférable de se limiter en un premier temps au domaine de la Culture, plus précisément aux champs d'action suivants :

- Promotion de la langue du pays
- Coopération culturelle
- Soutien aux industries culturelles
- Audiovisuel
- Culture et développement
- Diplomatie/promotion culturelle

Les rubriques proposées seraient :

- Pays acteur :
 - Nom du pays
 - Institutions (nom et coordonnées y compris sites WEB)
 1. Centrales
 - a. Institution principalement responsable des relations culturelles extérieures
 - b. Autres institutions centrales jouant un rôle dans les relations culturelles extérieures
 2. Décentralisées sous contrôle public (à l'exclusion des pouvoirs locaux)
 3. Décentralisées non gouvernementales
 4. Représentations à l'étranger

 - Pays cible :
 - Nom du pays
 - Domaine d'action
 - (Partenaires locaux : facultatif)
-

La représentante hongroise annonce que la prochaine réunion se tiendra à PECS, capitale européenne de la culture 2010, et symbole traditionnel de la diversité culturelle en Hongrie du Sud, probablement en juin 2011.